

iPES FOOD
INTERNATIONAL PANEL OF EXPERTS
ON SUSTAINABLE FOOD SYSTEMS

VERS UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE COMMUNE POUR L'UNION EUROPÉENNE

LES RÉFORMES ET RÉALIGNEMENTS POLITIQUES NÉCESSAIRES POUR CONSTRUIRE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES EN EUROPE





Rapport adopté en Février 2019 par le Panel d'IPES-Food

Auteur principal: Olivier De Schutter
Recherche et rédaction: Nick Jacobs, Chantal Clément et Francesco Ajena
Traduction: Henalex
Graphisme & mise en page: Hearts&Minds

INTRODUCTION

Ce rapport plaide en faveur d'une Politique alimentaire commune pour l'Union européenne: une politique qui montre la voie à suivre pour l'ensemble du système alimentaire, qui regroupe les différentes politiques sectorielles qui influencent la production, la distribution et la consommation de produits alimentaires, et qui replace la transition vers la durabilité au cœur de toute action.

Il met en exergue les objectifs contradictoires des politiques existantes et le potentiel de création de nouvelles synergies. Ce rapport identifie une nouvelle architecture de gouvernance pour les systèmes alimentaires et met en relief une vision concrète des réformes et des réalignements politiques nécessaires pour parvenir à des systèmes alimentaires durables. Il propose un ensemble de réformes regroupées sous cinq objectifs clés, échelonnées sur le court, moyen et long terme, et qui s'appuient sur de nouveaux modes d'élaboration des politiques.

Les réformes les plus ambitieuses ne pourront aboutir que si les processus décisionnels s'affranchissent de la pression des lobbies, si de nouveaux acteurs se voient reconnaître une place dans la discussion, si les politiques publiques s'élaborent sur des bases plus démocratiques, et si de nouvelles priorités, portées par différents acteurs de la société civile, peuvent être prises en compte. En d'autres termes, une Politique *alimentaire* commune peut réussir là où la PAC, la Politique *agricole* commune, en est incapable.

La vision d'une Politique alimentaire commune présentée dans ce rapport ne reflète pas uniquement le point de vue d'experts scientifiques. Elle s'appuie sur un processus d'intelligence collective qui a rassemblé plus de 400 agriculteurs, entrepreneurs du secteur agroalimentaire, acteurs de la société civile, chercheurs et décideurs politiques. Ceux-ci ont été consultés tout au long des trois années de recherche et de réflexion qui ont conduit à l'élaboration de cette vision. Cette dernière s'appuie également sur les conclusions de grandes évaluations scientifiques multipartites, les derniers conseils des organes scientifiques internes de l'UE et des propositions de réforme déjà approuvées par le Parlement européen, le Comité économique et social européen, le Comité des régions et de larges coalitions de la société civile. La vision d'une Politique alimentaire commune cherche dès lors à se fonder sur le consensus croissant des actions à mettre en œuvre pour construire des systèmes alimentaires durables.

DÉFIS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ: POURQUOI FAUT-IL UN CHANGEMENT FONDAMENTAL DE DIRECTION DANS LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET AGRICOLES DE L'UE?

Les systèmes alimentaires et agricoles de l'UE doivent opérer un changement fondamental de direction compte tenu des défis majeurs, interconnectés et systémiques auxquels ils sont confrontés.

Impacts environnementaux. Chaque année, l'Europe perd 970 millions de tonnes de sol. Plus de 11 % du territoire de l'UE est touché par une érosion des sols modérée à sévère. Les pesticides et les engrais azotés ont provoqué des impacts sans précédent sur la vie des plantes et des insectes. La perte de la biodiversité met en péril un ensemble de services écosystémiques, tels que la pollinisation de nombreuses cultures, ce qui constitue une menace pour les rendements futurs et coûte près de 3 % du PIB mondial chaque année. Environ 30 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont causées par les systèmes alimentaires et agricoles mondiaux. 31 % des terres requises pour satisfaire la demande alimentaire de l'UE se trouvent en dehors de l'Europe. Chaque année, l'UE importe jusqu'à 22 millions de tonnes de produits à base de soja pour l'alimentation animale, en provenance notamment de pays d'Amérique du Sud, où des cas de déboisement (responsable de 20 % des émissions mondiales de CO2), d'éviction, d'intoxication par les pesticides et de violation des droits de l'homme ont été recensés dans des zones destinées aux grandes cultures d'exportation. Selon les estimations, les importations de l'UE représentent près d'un quart des échanges mondiaux de soja, de viande rouge, de cuir et d'huile de palme – et résultent des activités de déboisements illégaux dans les tropiques. Moins de la moitié du poisson et des fruits de mer consommés dans l'UE sont produits dans l'UE, ce qui signifie que l'impact de l'Europe sur les ressources marines mondiales est immense. En d'autres termes, l'UE externalise de plus en plus l'empreinte environnementale de ses systèmes alimentaires. Ces impacts sont également exacerbés par le fait que près de 20 % de la nourriture produite dans l'UE est perdue ou gaspillée chaque année.

Impacts sur la santé. Les impacts environnementaux des systèmes alimentaires et agricoles menacent la santé humaine par différents biais. Dans l'UE, l'agriculture est responsable de 90 % des émissions d'ammoniac, qui contribuent fortement à la pollution de l'air, et qui tuent chaque année 400 000 Européens. La résistance aux antimicrobiens, l'exposition aux perturbateurs endocriniens (PE) présents dans les aliments et les emballages, et la pollution de l'eau due aux activités agricoles engendrent également d'importants coûts sur la santé. Les teneurs en résidus de pesticides dans les nappes phréatiques dépassent les niveaux recommandés dans plusieurs États membres. Les systèmes alimentaires occasionnent également des impacts sur la santé en raison de l'évolution des régimes alimentaires. Plus de 50 % de la population européenne est en surpoids et plus de 20 % est obèse. Les mauvais régimes alimentaires sont le principal facteur de risque des maladies et de la mortalité en Europe, qui touchent plus durement les groupes de la population les plus démunis. Les mauvais régimes alimentaires sont responsables de 49 % des maladies cardiovasculaires, qui est la principale cause de mortalité dans l'UE. Des régimes alimentaires sains sont hors de portée pour des millions de personnes. Aujourd'hui, un Européen sur quatre est menacé de pauvreté ou d'exclusion sociale. En 2016, quelque 43 millions de personnes, soit 9,1 %



de la population de l'UE, ne pouvaient pas se permettre un repas de qualité tous les deux jours. Dans le monde, près de 800 millions de personnes ne mangent toujours pas à leur faim, tandis que deux milliards de personnes souffrent de carences en micronutriments.

Impacts socioéconomiques. Dans un contexte de consolidation rapide et de grands déséquilibres de pouvoir, les mauvaises conditions de travail et la précarité sont toujours monnaie courante dans les systèmes alimentaires. 70 % du secteur agrochimique mondial est désormais entre les mains de seulement trois entreprises, et jusqu'à 90 % du commerce mondial des céréales est contrôlé par quatre multinationales. En 2011, les cinq plus grands détaillants alimentaires, dans treize États membres de l'UE, possédaient à eux seuls 60% des parts de marché. Tout au long des chaînes d'approvisionnement, les acteurs dominants ont été en mesure de tirer les prix et les conditions de travail vers le bas – en entraînant des répercussions néfastes pour les travailleurs migrants saisonniers, les employés de la grande distribution et les coursiers. Les agriculteurs, plus particulièrement, paient le prix fort: dans l'UE, la part de valeur dans la chaîne alimentaire allant à l'agriculture est passée de 31 % en 1995 à 21 % en 2018, alors que les agriculteurs ont été confrontés à une hausse de 40 % du prix des intrants entre 2000 et 2010. De 2003 à 2013, plus d'une ferme sur 4 a disparu des campagnes européennes. Dans un même temps, dans l'UE, plus de 100 000 hectares de terres arables sont sacrifiés chaque année sur l'autel du développement urbain/industriel. 3 % des exploitations détiennent désormais 52 % des terres agricoles de l'UE, et 20 % des fermes perçoivent 80 % des paiements octroyés par la PAC. En 2010, près de la moitié des exploitants agricoles étaient âgés de plus de 55 ans et un quart d'entre eux, de plus de 65 ans. L'érosion des cultures alimentaires traditionnelles et l'émergence des modes de vie urbains effrénés ont également transformé les habitudes de préparation et de consommation des aliments, déconnectant ainsi les consommateurs de la production alimentaire et des concepts tels que la saisonnalité des fruits et des légumes. La population perd confiance envers les systèmes alimentaires modernes dont ils dépendent pourtant de plus en plus. Selon un récent sondage, seuls 35 % des citoyens européens faisaient confiance aux supermarchés et seuls 38 % faisaient confiance aux transformateurs alimentaires pour leur fournir des informations quant aux risques sanitaires.

Les réponses apportées pour le moment – qu'elles émanent du secteur public ou privé – ne parviennent pas à relever adéquatement les défis interconnectés des systèmes alimentaires. Les solutions qui prévalent n'ont fait qu'accroître notre dépendance à un modèle d'agriculture et de production alimentaire extrêmement spécialisé, industrialisé, financiarisé, standardisé et axé sur l'exportation. Ce modèle n'a de cesse de générer des coûts cachés («les externalités»), qui ne sont pas inclus dans les prix de vente, mais sont répercutés sur les populations aux quatre coins du monde et sur les générations futures.

QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE COMMUNE ET POURQUOI LA METTRE EN ŒUVRE? QUATRE RAISONS PRINCIPALES

Les différentes politiques touchant les systèmes alimentaires doivent être réformées sans plus attendre pour lutter contre le changement climatique, enrayer la perte de biodiversité, réduire l'obésité et rendre l'agriculture viable pour les générations futures. En outre, des changements sont nécessaires dans la manière dont les politiques sont élaborées et les priorités sont fixées. Pour répondre à ces enjeux, et construire des systèmes alimentaires durables en Europe, quatre raisons clés à l'adoption d'une Politique alimentaire commune sont explicitées ci-dessous.

1. INTÉGRATION DANS LES DOMAINES POLITIQUES

Une Politique alimentaire commune est nécessaire pour mettre un terme aux objectifs contradictoires et aux inefficacités onéreuses.

Les politiques relatives aux systèmes alimentaires en Europe – l'agriculture, le commerce, la sécurité alimentaire, l'environnement, le développement, la recherche, l'éducation, les politiques fiscales et sociales, la règlementation des marchés et la concurrence, entre autres – ont été adoptées au cas par cas depuis de nombreuses années. Par conséquent, les objectifs et les instruments politiques se sont multipliés, en générant de la confusion et des inefficacités. Les lacunes, les incohérences et les contradictions entre les différentes politiques sont la règle et non l'exception. Des programmes ambitieux de lutte contre l'obésité coexistent aux côtés de politiques agro-commerciales qui sont une prime à la 'malbouffe' à laquelle il est difficile d'échapper. La PAC offre des primes aux jeunes agriculteurs, mais articule un modèle de subvention agricole à l'hectare qui explique la spéculation sur le foncier et compromet l'accès à la terre. L'UE impose des normes environnementales strictes, alors qu'en parallèle, les services de conseil dont les agriculteurs auraient besoin pour s'y conformer sont démantelés faute de financements suffisants. L'UE a pris des engagements audacieux en faveur d'une «cohérence politique pour le développement» et de la lutte contre le changement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris, tout en encourageant une augmentation des exportations dans les secteurs à fortes émissions, comme la viande et les produits laitiers, au travers de nouveaux accords commerciaux.

Il manque des mécanismes pour réconcilier les compromis et les contradictions entre ces objectifs politiques concurrents. Dans ce contexte, les gains d'efficacité et de compétitivité-ont tendance à être traités en priorité au détriment d'autres variables telles que la durabilité et la santé publique. Par conséquent, des priorités cruciales passent entre les mailles du filet et des tendances extrêmement néfastes peuvent se poursuivre, même si leurs coûts humains, environnementaux et économiques sont colossaux. Par exemple, les maladies chroniques – souvent liées à l'alimentation – représentent 70 % à 80 % des coûts de soins de santé dans l'UE, tandis que le gaspillage alimentaire coûte chaque année 143 milliards € - un chiffre qui englobe le coût des ressources gaspillées et leurs impacts environnementaux. Une Politique alimentaire commune éliminerait ces inefficacités onéreuses en changeant la manière dont les politiques sont élaborées: elle serait conçue pour mettre en cohérence différentes politiques, pour établir des objectifs communs et éviter les compromis et les coûts occultés (soit les «externalités»). En d'autres termes, elle apporterait des avantages majeurs aux populations et à la planète, et finirait par s'autofinancer.



2. INTÉGRATION À TOUS LES NIVEAUX DE GOUVERNANCE

Une Politique alimentaire commune est nécessaire pour exploiter l'expérimentation populaire et aligner les actions aux niveaux européens, nationaux et locaux.

Des AMAP aux partenariats locaux et solidaires, aux conseils de politique alimentaire locaux, aux politiques alimentaires urbaines en passant par les marchés d'agriculteurs, l'innovation et l'expérimentation sociales prennent rapidement de l'ampleur au niveau local. Ces initiatives sont très prometteuses pour la durabilité (p. ex. en réduisant les impacts environnementaux et en valorisant le travail des petits agriculteurs et des petites entreprises du secteur alimentaire) et pour rétablir le lien entre les différents acteurs (p. ex. entre les producteurs et les consommateurs, les citoyens et les décideurs politiques locaux) de façon à restaurer la démocratie, la redevabilité et la confiance dans les systèmes alimentaires.

Toutefois, les politiques européennes et nationales ne sont pas à même d'encourager ce type d'expérimentation. Par exemple, les initiatives des systèmes alimentaires locaux ont tendance à être développées à petite échelle et/ou en ville et ne peuvent dès lors pas prétendre aux financements de la PAC. Lorsque des cadres politiques européens volontaristes existent (p. ex., une certaine flexibilité des règles afférentes à la sécurité alimentaire et à la passation de marché public pour soutenir les petits agriculteurs), les possibilités ne sont pas suffisamment communiquées, ne sont pas mises en œuvre efficacement au niveau national/local, ou sont subordonnées à des priorités concurrentes comme l'augmentation de la compétitivité sur les marchés conventionnels. Soutenir l'expérimentation locale, promouvoir l'innovation sociale et construire des systèmes alimentaires durables à l'échelle territoriale demeurent des options à la carte et non des obligations pour les États membres. S'il existe des opportunités pour que les acteurs locaux et régionaux partagent leurs meilleures pratiques, il en existe beaucoup moins pour que les décideurs politiques de l'UE s'en inspirent et élaborent des politiques et des programmes européens qui soutiennent davantage ces initiatives sur le terrain.

Par conséquent, la mise en place de systèmes alimentaires durables dépend d'un changement délibéré vers une gouvernance efficace à plusieurs niveaux. Au lieu de se concentrer principalement sur la règlementation des marchés et le soutien aux agriculteurs par le biais d'instruments politiques européens normalisés, l'UE doit trouver des moyens pour encourager les initiatives alimentaires locales qui contournent de plus en plus les marchés et les chaînes d'approvisionnement conventionnels. Soutenir l'expérimentation sous toutes ses formes, au travers d'actions complémentaires aux niveaux européen, national et local, constituerait une priorité de la Politique alimentaire commune – qui ne résulterait pas d'un correctif d'après coup, et pas uniquement d'une question de compatibilité juridique.

3. GOUVERNANCE POUR LA TRANSITION

Une politique alimentaire intégrée permet de surmonter le court-termisme et les dépendances de parcours, contrairement aux politiques sectorielles.

Intégrer les politiques des systèmes alimentaires est une condition *sine qua non* pour relever les défis mondiaux les plus urgents. Selon la dernière évaluation du GIEC, les émissions mondiales de GES doivent atteindre le zéro net aux environs de 2050 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré et éviter les impacts les plus graves. Pour faire sa part, il est probable que l'agriculture dans l'UE devra être neutre en carbone d'ici 2030. Par ailleurs, des mesures d'urgence sont nécessaires pour lutter contre la perte de la biodiversité, la faim dans le monde, la pauvreté et de nombreux autres défis identifiés dans les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces défis ne se cantonnent pas à l'agronomie. Pour soutenir l'émergence de modèles de production résilients sur les plans climatiques et économiques en Europe et partout dans le monde, des changements fondamentaux sont nécessaires dans tout le système alimentaire: des politiques de recherche aux accords commerciaux en passant par les infrastructures de la chaîne d'approvisionnement et les pratiques de vente.

Cependant, les politiques actuelles sont lentes à s'adapter aux nouveaux défis et sont prisonnières des paradigmes du passé. Dans les systèmes alimentaires, l'accent est toujours placé sur l'apport abondant et bon marché de calories via la production massive de denrées de base, même si ce modèle «à bas coût» entraîne des impacts de plus en plus coûteux, comme en témoignent les répercussions environnementales de l'agriculture intensive et la propagation de l'obésité et des mauvais régimes alimentaires. Les politiques et les impératifs actuels ont évolué en parallèle et se sont renforcés au fil du temps. Les incitants économiques (p. ex. les subventions, les taxes), les choix technologiques, les investissements dans les infrastructures, les cadres réglementaires et les modes de vie frénétiques qui privilégient la facilité – ainsi que les lobbys puissants qui bénéficient du statu quo – œuvrent tous à l'immuabilité des systèmes actuels. Les innovations technologiques susceptibles d'être adoptées sans remettre en question la logique des systèmes actuels – des solutions qui renforcent au lieu de remettre en cause le modèle de production à grande échelle axé sur la monoculture – sont toujours privilégiées. Le statu quo est encore consolidé par des cycles politiques à court terme qui donnent la priorité aux solutions à court terme et feront payer le coût de l'inaction à la prochaine génération.

Une politique différente – un cadre de gouvernance pour la *transition* – est nécessaire pour s'affranchir de ces dépendances de parcours. Seule une politique intégrée assortie d'une vision à long terme et d'un mandat visant à refonder l'ensemble du système peut donner lieu aux changements coordonnés nécessaires dans la production, la transformation, la distribution et la consommation de denrées alimentaires (c.-à-d. surmonter les verrous systémiques). Une Politique alimentaire commune, conçue dans ce but, permettrait de distinguer clairement les objectifs à court et à long terme, d'évaluer les compromis, de saisir les coûts et les avantages à long terme («les externalités»), d'attribuer les responsabilités et d'évaluer régulièrement l'efficacité des réformes à l'aune des objectifs convenus. Ce type de raisonnement intégré a été invoqué par le Parlement européen en mai 2018 lorsque ce dernier a appelé la Commission européenne à mettre en place une «stratégie globale de développement durable englobant l'ensemble des domaines politiques internes et externes pertinents», y compris un calendrier à l'horizon 2030.

4. PRISE DE DÉCISION DÉMOCRATIQUE

Une Politique alimentaire commune peut ressusciter la participation publique dans la politique, rapprocher les citoyens du projet européen et remettre les politiques publiques au service du bien commun.

La mainmise d'intérêts puissants sur la règlementation est un problème persistant dans les systèmes alimentaires. Plus la gouvernance de ces derniers s'est fragmentée, plus les acteurs dominants ont été en mesure d'exercer leur pouvoir dans les différents silos politiques (PAC, sécurité alimentaire, commerce, etc.). La position dominante des acteurs issus de l'agro-industrie, de la DG Agriculture de la Commission européenne et du comité de l'agriculture du Parlement européen constituent des obstacles clés à une prise en considération adéquate des problèmes environnementaux dans la PAC et à l'adoption de mesures européennes sur les régimes alimentaires. La capacité de l'agro-industrie à contrôler les processus de réforme de la PAC s'est accrue à la suite de fractures entre les agriculteurs et les groupes environnementaux.

Dans ce contexte, l'écart s'est creusé entre le mandat que les décideurs politiques croient avoir et les limites que les citoyens tiennent à réaffirmer dès qu'ils en ont l'occasion. En témoigne d'ailleurs la réaction publique récente contre le renouvellement des pesticides à base de glyphosate et les négociations commerciales poursuivies par la Commission européenne (notamment sur le «TTIP» avec les USA et le «CETA» avec le Canada). Dans les deux cas, la prépondérance accordée aux intérêts économiques à court terme au détriment du principe de précaution et de la protection de la santé publique a suscité de vives inquiétudes. Les mécanismes officiels de participation publique dans la conception politique sont clairement insuffisants et ne sont que symboliques. Les paramètres de la réforme de la PAC, par exemple, sont fixés à huis clos lors des négociations sur le budget de l'UE sans laisser de véritables possibilités à la société civile de participer. La nécessité de mettre en place des institutions transparentes, participatives et réactives dans le climat eurosceptique actuel - pour répondre à ce que le conseiller en développement durable de Jean-Claude Juncker a qualifié de « désillusion croissante des citoyens européens vis-à-vis de la construction européenne » - n'a jamais été aussi limpide.

La mise en place de politiques alimentaires intégrées peut remédier au déficit démocratique des systèmes alimentaires et rééquilibrer les rapports de force. En mettant l'accent non plus sur l'agriculture (et d'autres politiques sectorielles), mais sur l'*alimentation,* un plus grand nombre d'acteurs peut être impliqué de manière significative dans la conception et l'évaluation des politiques. Ce faisant, les rapports de force et les dépendances de parcours pourront être remis en question, les processus décisionnels pourront être récupérés des puissants lobbys et de nouvelles priorités et coalitions d'intérêts pourront émerger. Cela permettra plus particulièrement de créer des alliances entre tous ceux qui souhaitent abandonner le modèle actuel à faible coût et à fortes externalités, et à rendre rentable la production d'aliments sains et durables. Parmi eux figurent les agriculteurs, les entreprises alimentaires durables, les groupes de défense des consommateurs et de la santé, les activistes pour le développement et l'éradication de la pauvreté, les agences environnementales, les responsables des écoles, les mouvements locaux de la société civile et les décideurs politiques aspirant à régler des problèmes complexes et onéreux à divers niveaux de gouvernance.

COMMENT Y PARVENIR? L'ÉBAUCHE D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE COMMUNE

Une importante réforme et un réalignement politique sont donc nécessaires dans divers domaines relevant d'une politique alimentaire commune. La première étape consiste à réformer l'architecture de la gouvernance de l'UE de façon à surmonter les cloisonnements institutionnels et à maximiser les synergies entre tous ceux qui œuvrent pour des systèmes alimentaires durables.

De nouveaux mécanismes sont nécessaires pour coordonner ces efforts, notamment:

DES PROPOSITIONS POLITIQUES À COURT TERME	DES PROPOSITIONS POLITIQUES À MOYEN ET LONG TERME
Créer un poste de Vice-président de la Commission européenne pour des systèmes alimentaires durables	Créer un Tableau de bord/un Plan d'action pour une alimentation durable en vue de suivre les progrès dans la mise en œuvre d'une Politique alimentaire commune
Désigner un Responsable de l'alimentation dans chaque DG de la Commission pour favoriser la coopération intersectorielle	
Mettre en place un Groupe de travail sur l'alimentation durable dans le cadre du Centre européen de stratégie politique (CESP)	
Créer un intergroupe officiel sur l'alimentation au Parlement européen	
Soutenir la création d'un Conseil de politique alimentaire de l'UE	Mettre en place un processus participatif d'évaluation des innovations
Mettre en place un mécanisme de coordination systématique, de partage des pratiques et d'apprentissage à l'échelle européenne sur les initiatives alimentaires locales/territoriales (y compris les politiques alimentaires urbaines et régionales)	

Les réformes de la gouvernance constituent donc le premier élément constitutif d'une Politique alimentaire commune. Sur cette base, la réforme et le réalignement pourraient être accélérés dans un éventail de domaines politiques cruciaux. Sur la voie de la durabilité, les politiques peuvent et doivent se renforcer mutuellement. Il n'est pas possible d'encourager le changement vers une production durable sans également susciter des transformations dans les habitudes de consommation; et il n'est pas possible de soutenir les petites exploitations sans tenir compte des divers outils, notamment l'accès à la terre, les marchés publics et les petites installations de transformation décentralisées, qui peuvent permettre à une nouvelle génération d'agriculteurs d'émerger et d'accéder aux marchés.

Les réformes politiques sont regroupées ci-après en cinq objectifs, représentant les cinq changements de paradigme qui doivent survenir simultanément pour construire des systèmes alimentaires durables en Europe:

OBJECTIF 1.

GARANTIR L'ACCÈS À LA TERRE, À L'EAU ET À DES SOLS EN BONNE SANTÉ

La dégradation et l'érosion des sols, la contamination et la surexploitation de l'eau, ainsi que la perte de terres agricoles au profit du développement urbain / industriel, menacent la base de ressources naturelles de l'agriculture de l'UE. L'accès à la terre pour une production alimentaire durable est donc crucial, mais est compromis par les incitations aux biocarburants, l'étalement urbain, les acquisitions de terres, la spéculation foncière, l'absence de protection des sols et un modèle de subvention agricole qui fait augmenter le prix du foncier. L'UE devrait créer un Observatoire européen du foncier agricole chargé de surveiller les marchés fonciers, promouvoir les droits de premier refus pour les jeunes agriculteurs agroécologiques, allouer les paiements de la PAC en fonction d'un éventail de critères (non seulement en fonction de la taille de l'exploitation) et de s'orienter pleinement vers la protection des ressources naturelles relevant d'une Directive sur la terre et la protection des sols.

OBJECTIF 2.

RECONSTRUIRE DES AGROÉCOSYSTÈMES SAINS ET RÉSISTANTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'élevage industriel et la monoculture à forte utilisation d'intrants chimiques entraînent de fortes émissions de GES, la dégradation des sols, la pollution de l'air, la contamination de l'eau et la perte de biodiversité, minant ainsi des services écosystémiques essentiels. Les innovations 'high-tech', à forte intensité de capital et basées sur la dématérialisation, finissent par renforcer les modèles de production existants, conduisant à des compromis entre différents impacts environnementaux ou entre la durabilité environnementale et sociale. Les politiques de la PAC, de la recherche, de l'innovation et de la vulgarisation doivent être réorientées de manière urgente vers des systèmes agroécologiques diversifiés et à faibles intrants. Cela implique d'introduire une «prime d'agroécologie» à l'échelle européenne pour orienter les paiements de la PAC, encourager les légumineuses, les pâturages et l'agroforesterie, mettre en place de services de conseil agricole indépendants, promouvoir le partage des connaissances entre agriculteurs, et d'éliminer progressivement l'utilisation d'intrants chimiques.

OBJECTIF 3.

PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION SUFFISANTE, SAINE ET DURABLE POUR TOUS

Des régimes alimentaires malsains entraînent une épidémie d'obésité et une explosion de maladies non transmissibles, principale cause de décès en Europe. Pour améliorer les régimes alimentaires, il faut repenser toute une gamme de politiques – de la planification urbaine aux taxes sur les produits alimentaires, en passant par les règles de commercialisation – pour créer des environnements alimentaires à travers lesquels l'option la plus saine est aussi la plus facile d'accéder. Une alimentation à bas prix ne peut plus substituer les politiques sociales, qui doivent être reconstruites et repensées pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et promouvoir l'accès à une alimentation saine pour tous. L'UE doit réformer les règles en matière de marchés publics et de TVA et restreindre de manière exhaustive le marketing de la malbouffe afin de modifier les incitations en faveur d'une alimentation saine et durable. En outre, l'UE devrait exiger des États membres d'élaborer des Plans pour une alimentation saine (couvrant les marchés publics, la planification urbaine, les politiques fiscales et sociales, le marketing et l'éducation nutritionnelle) afin de débloquer les paiements de la PAC.

OBJECTIF 4.

METTRE EN PLACE DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT PLUS ÉQUITABLES, PLUS COURTES ET PLUS PROPRES

La standardisation, la consolidation et la mondialisation des chaînes d'approvisionnement ont eu un coût important pour les agriculteurs (qui doivent faire face, d'une part, à une augmentation des coûts de production et, d'autre part, à une baisse de leur part de valeur), les travailleurs du secteur agroalimentaire (qui connaissent une dégradation de leurs conditions de travail), l'environnement (à travers une explosion du gaspillage alimentaire et de des emballages) et pour la santé des consommateurs (par le biais d'expositions chimiques dans les aliments et emballages). La perte de petites exploitations agricoles, d'emplois ruraux et d'installations de transformation alimentaire régionales a provoqué un déclin généralisé des zones rurales. Des solutions émergent au niveau local (par ex. initiatives de chaîne d'approvisionnement courtes, transformation alimentaire locale, conseils de politique alimentaire). Cependant, ces innovations sont retenus par un manque de communication des outils de soutien européens existants dans le cadre de la politique de développement rural et de cohésion, une mauvaise ou faible mise en pratique de ces outils au niveau national, l'exclusion de fait des petits agriculteurs des marchés lucratifs (marchés publics, labels de qualité, etc.). et des politiques d'économie circulaire qui ne repensent pas fondamentalement les chaînes d'approvisionnement. Soutenir l'innovation locale, multi-acteurs et à l'échelle territoriale doit être intégré dans la manière dont les politiques de l'UE sont élaborés et doit devenir une exigence pour les États membres et non une option à la carte.

OBJECTIF 5.

METTRE LE COMMERCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les politiques agro-commerciales de l'UE continuent de défendre les intérêts d'industries d'exportation puissantes, notamment dans les secteurs à fortes émissions dont la viande et les produits laitiers. Profitant des déséquilibres de pouvoir, l'UE a fait adopter des accords commerciaux qui obligent les pays en développement à exporter des produits de base nuisibles à la société et à l'environnement, tout en limitant leur capacité à suivre des voies de développement durable (par ex. par la protection des investisseurs et des règles de propriété intellectuelle restrictives). Des mesures urgentes sont donc nécessaires pour supprimer les incitations de la PAC qui faussent les échanges, renforcer les clauses de durabilité dans les accords commerciaux, responsabiliser les importateurs de produits alimentaires pour s'assurer que leurs chaînes d'approvisionnement sont exemptes de déforestation, d'accaparement des terres et de violations des droits («due diligence»), supprimer les mécanismes de règlements de différends entre investisseurs et États dans les accords commerciaux et développer des mécanismes de plainte accessibles aux agriculteurs et à la société civile. En fin de compte, les accords de libre-échange doivent être remplacés par des accords commerciaux durables, c'est-à-dire un nouveau modèle dans lequel la libéralisation des échanges n'est plus l'objectif principal.

OBJECTIF 1

GARANTIR L'ACCÈS À LA TERRE, À L'EAU ET À DES SOLS EN BONNE SANTÉ

LACUNES ET DÉCONNEXIONS DANS LES POLITIQUES ACTUELLES	DES PROPOSITIONS POLITIQUES À COURT TERME	DES PROPOSITIONS POLITIQUES À MOYEN ET LONG TERME
Des impératifs fonciers contradictoires au sein de la PAC. Aux termes de la PAC, les jeunes agriculteurs peuvent bénéficier de primes. Or, les paiements actuels liés à la surface profitent aux grands producteurs de denrées et font grimper le prix des terres, ce qui encourage la concentration foncière et rend l'accès à la terre beaucoup plus compliqué pour les nouveaux venus.	Réformer le mécanisme de paiements directs du premier pilier de la PAC en: i) passant de la logique surfacique à des critères composites (intensité de travail, taille de l'exploitation, spécificités régionales, etc.) avec une redistribution obligatoire aux petites exploitations; ii) plafonnant les paiements alloués par exploitation; iii) fournissant une définition positive d'agriculteur actif au niveau de l'UE; iv) introduisant un pourcentage minimum (au lieu d'un plafond) pour les paiements attribués aux jeunes agriculteurs	Mettre en place des agences pour l'aménagement du territoire et l'occupation des territoires ruraux dans tous les États membres comme condition au déblocage des fonds de la PAC, y compris un droit de premier refus pour les producteurs agroécologiques (axé sur des indicateurs européens – voir Objectif 2) et un système de priorité pour les jeunes agriculteurs
	Appliquer les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (DVRF)	
	Mettre en place un Observatoire européen du foncier agricole	
Gouvernance environnementale fragmentée et faible degré de priorité attribué aux sols. La mise en œuvre des politiques environnementales de l'UE (directive-cadre sur l'eau, directive Nitrates) est minée par des cadres politiques promouvant la production à grande échelle de denrées (notamment la PAC, le processus d'approbation des pesticides et les incitants à l'utilisation de biocarburants en vertu de la directive sur les énergies renouvelables) des stratégies de développement territorial insoutenables et des lacunes dans la mise en œuvre de la législation (p. ex. le suivi des résidus de pesticides dans le sol n'est pas obligatoire à l'échelle européenne). Ces écueils sont le reflet de problèmes de gouvernance environnementale plus profonds, notamment l'incapacité à appliquer le principe du pollueur payeur, et la déconnexion entre le sol et la gouvernance foncière.	Réformer la Conditionnalité inscrite dans le Pilier 1 de la PAC pour incorporer des clauses spécifiques des Directives sur l'eau, les Nitrates, l'utilisation durable des pesticides, et les arbres en tant qu'éléments du paysage.	Adopter une Directive européenne sur le Sol et la Terre pour réconcilier l'aménagement du territoire durable avec la santé des sols et assurer la coordination avec la directive-cadre sur l'eau; intégrer de nouvelles exigences de gestion des sols dans les conditions de la PAC
	Éliminer progressivement tous les incitants à l'utilisation des biocarburants dans la directive sur les énergies renouvelables	
	Établir un Centre européen des données sur l'eau pour soutenir le suivi dans les États membres	
	Charger le Centre européen des données sur l'eau de surveiller les résidus de pesticide	
	Soumettre l'accès aux Fonds structurels de l'UE à une utilisation durable des sols dans le cadre d'une planification territoriale intégrée du système alimentaire (voir Objectif 4)	Désigner des zones comme terres agricoles permanentes assignées à la production alimentaire dans un cadre européen
	Promouvoir une gestion agroécologique des sols via des Services de conseil agricole indépendants (SCA) (voir Objectif 2)	
Politiques en jeu: PILIERS 1 ET 2 DE LA PAC, RÈGLEMENTS ENVIRONNEMENTAUX (DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU ET DIRECTIVE NITRATES), POLITIQUES FONCIÈRES NATIONALES, DVRF, COHÉSION (FONDS STRUCTURELS), DIRECTIVE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, APPROBATIONS DE PESTICIDE, VULGARISATION		

OBJECTIF 2

RECONSTRUIRE DES AGROÉCOSYSTÈMES SAINS ET RÉSISTANTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

LACUNES ET DÉCONNEXIONS DANS LES POLITIQUES ACTUELLES	DES PROPOSITIONS POLITIQUES À COURT TERME	DES PROPOSITIONS POLITIQUES À MOYEN ET LONG TERME
Ambitions climatiques insuffisantes. En raison de la logique dominante de «soutien au revenu» dans la PAC, des formes extrêmement polluantes d'agriculture continuent à être subventionnées (y compris l'élevage intensif – voire ci-après), tandis que les programmes environnementaux et les conditions de la PAC sont généralement perçus comme inefficaces. Les dernières propositions de réforme de la PAC risquent d'exacerber ces problèmes et de lancer un nivellement par le bas en donnant aux États membres la liberté de concevoir leurs interventions dans le cadre de la PAC, sans établir des indicateurs de durabilité européens clairs.	Consacrer au moins 50 % des financements de la PAC de l'UE au Développement rural (P2) et introduire une «prime agroécologie» dans le P2. Éligibilité axée sur: i) une liste européenne de pratiques («indicateurs de résultats»), y compris la rotation des cultures, la diversification, l'absence d'intrants synthétiques, la lutte intégrée contre les ravageurs (LIR), la production de fourrage à la ferme (c.-à-d. au-delà des conditions du P1); ii) travailler avec des services de vulgarisation de l'agroécologie; et/ou iii) des mandats simples (agriculture soutenue par la communauté (ASC), régimes de garantie participatifs, Bio 3.0)	Réserver tous les paiements de la PAC pour la fourniture de biens publics dans un seul pilier (fusionner les indicateurs de conditionnalité et les indicateurs agroécologiques mis à jour)
Incapacité à traiter les impacts de l'élevage et à réintégrer les systèmes de production. L'élevage intensif a de graves conséquences environnementales (GES, pollution de l'air et de l'eau, RAM, déboisement en raison de l'importation d'aliments pour animaux) et des mesures d'urgence sont nécessaires pour réduire l'indice de densité du bétail (UGB/ha) et la dépendance aux aliments importés riches en protéines. Les tentatives visant à insuffler ces changements en diversifiant les systèmes de productions, (c.-à-d. en réintégrant les systèmes de cultures/ d'élevage et de production d'aliments pour animaux à l'échelle du territoire) ont été insuffisantes en dépit des nombreux avantages associés (revitalisation rurale et création d'emplois).	Réserver les paiements couplés de la PAC aux cultures de légumineuses fixatrices d'azote, aux prairies permanentes, à la production maraichère et fruitière, et aux arbres (agroforesterie)	Éliminer progressivement tous les paiements couplés
	Accroître la conditionnalité du P1 à la suite du REFIT des règlements environnementaux (voir Objectif 1)	Éliminer le recours routinier aux intrants chimiques (voir aussi Objectifs 1 et 3)
	Conditionner le financement de la PAC à la définition d'objectifs nationaux de réduction de l'utilisation d'antibiotiques et à une application renforcée des réglementations relatives aux médicaments vétérinaires et aux aliments médicamenteux	Introduire des limites de densité du bétail (animaux/hectare) conformément au règlement sur la production biologique.
Dépendance aux solutions technologiques. Les innovations technologiques («l'agriculture de précision») sont promues dans le cadre des politiques de recherche, d'agriculture et de système de conseil agricole de l'UE. Ces solutions technologiques apportent de l'efficacité, mais renforcent également les modèles de production (monocultures intensives à grande échelle et parcs d'engraissement) qui reposent en fin de compte sur des pratiques de gestion qui ne sont pas durables sur les plans environnemental (p. ex. intrants chimiques au lieu d'une refonte du système/LIR) et social (des intrants/équipements coûteux qui réduisent l'emploi et accroissent la dépendance des agriculteurs aux entreprises agro-industrielles).	Donner la priorité à la recherche participative menée par les agriculteurs, et à la recherche-action sur l'agroécologie au titre du PC9	Évaluer délibérément les innovations à l'aune du principe de précaution et de divers aspects de durabilité (voir Section 2)
	Intégrer des innovations numériques (agriculture de précision) dans des systèmes agroécologiques sur la base d'échanges en libre accès et horizontaux; encourager la possession partagée d'équipement/de données au travers de coopératives	Soutenir les systèmes de données en libre accès et inclure les utilisateurs dans la conception d'équipements agricoles
	Préciser et mettre à jour les indicateurs de résultats et les indicateurs de performance agroécologiques sous l'égide de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et du Centre commun de recherche (CCR), et ce, en lien avec la FAO	
Dépendance à l'industrie pour les connaissances, les intrants et les conseils. À mesure que le soutien de l'État s'amenuise, les voies de recherche et d'innovation agricoles sont de plus en plus façonnées par les acteurs privés qui vendent des solutions technologiques aux agriculteurs, et qui se focalisent sur l'amélioration de la qualité des intrants agricoles (p. ex., les semences, les intrants chimiques, les produits pharmaceutiques et les machines). La cession et la privatisation des services de conseil agricole (SCA) ont également engendré de nombreuses lacunes dans la gestion durable des terres et des sols, ce qui a entraîné une mauvaise application des règlements environnementaux de l'UE.	Exiger des États membres qu'ils mettent en place des SCA indépendants grâce à une séparation des activités de vente et de conseil, des normes minimales de qualité, une couverture territoriale et une capacité à soutenir la transition vers l'agroécologie comme condition pour débloquer les paiements de la PAC	Créer des systèmes de savoir et d'innovation agricoles (SSIA) intégrés à l'échelle européenne consacrés à la recherche agroécologique participative
	Certifier les SCA au niveau de l'UE	
	En vertu du règlement sur les concentrations, bloquer les fusions dans l'agro-industrie entraînant une surconsolidation des données agricoles	Aligner les règles de commercialisation des semences et le soutien PEI-AGRI avec la commercialisation des races de bétails traditionnelles et des variétés de semences adaptées aux conditions locales
	Renforcer le rayonnement du PEI-AGRI pour toucher davantage d'agriculteurs et mettre en exergue l'agroécologie et les échanges entre agriculteurs	
Politiques en jeu: P1 ET P2 DE LA PAC, RÈGLEMENTS ENVIRONNEMENTAUX, CHANGEMENT CLIMATIQUE/PARTAGE DES EFFORTS, COMMERCE, COHÉSION, RECHERCHE ET INNOVATION, VULGARISATION, CONCURRENCE		

OBJECTIF 3

PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION SUFFISANTE, SAINE ET DURABLE POUR TOUS

LACUNES ET DÉCONNEXIONS DANS LES POLITIQUES ACTUELLES	DES PROPOSITIONS POLITIQUES À COURT TERME	DES PROPOSITIONS POLITIQUES À MOYEN ET LONG TERME
Incapacité à construire des «environnements alimentaires» sains. Les régimes alimentaires sont influencés par la proximité physique aux points de vente de denrées alimentaires, et par «l'environnement alimentaire» au sens large. Toutefois, les décideurs politiques ont regimbé à adopter les actions requises pour façonner les espaces publics, les environnements bâtis, les modes de vie et les habitudes de consommations pour promouvoir des régimes alimentaires sains. Il a été permis aux entreprises privées de façonner les environnements de la distribution, de pousser les consommateurs vers des aliments mauvais pour la santé et de vendre de la malbouffe aux enfants. Les incitants en faveur d'une alimentation saine ne sont pas suffisants.	Mettre en place un Plan d'action de lutte contre l'obésité infantile dans l'UE pour l'après 2020 avec des mécanismes de suivi et une mise à jour annuelle de ces plans (y compris un alignement avec les Plans nationaux pour une alimentation saine – voir ci-après)	Mettre en place une directive de l'UE sur le marketing des produits à forte teneur en matières grasses, en sel ou en sucre et des aliments hautement transformés, y compris des interdictions pour la publicité télévisuelle; interdiction de la publicité pour les produits à forte teneur en matières grasses, en sel ou en sucre dans les transports publics; interdiction des produits à forte teneur en matières grasses, en sel ou en sucre dans les distributeurs automatiques publics et aux caisses des supermarchés; périmètres d'exclusion des produits à forte teneur en matières grasses, en sel ou en sucre aux alentours des écoles; et restrictions sur le marketing numérique
	Développer et mettre en place des Plans nationaux pour une alimentation saine (des Plans pour «l'environnement alimentaire»), notamment des politiques fiscales, sociales, de passation de marché public, de zonage, d'octroi de permis et d'éducation à la nutrition comme condition à l'attribution des financements de la PAC	
	Mettre en place un programme commun obligatoire d'informations nutritionnelles sur le devant des emballages au niveau de l'UE	
	Établir des profils nutritionnels aux termes du règlement concernant les allégations nutritionnelles pour éviter les allégations trompeuses en matière de santé	
	Adopter une interdiction sur les acides gras trans dans l'UE	
Une alimentation bon marché comme politique sociale de facto. La pauvreté et l'exclusion sociale entravent l'accès à une alimentation saine à cause des longues heures de travail, d'un accès physique difficile à des aliments sains, d'une perte des compétences culinaires, etc. L'approvisionnement d'aliments bon marché grâce à la production en masse de denrées de base ou au travers des banques alimentaires est désormais la solution par défaut, mais elle ne s'attaque pas au cœur du problème lié aux mauvais régimes alimentaires. Des stratégies robustes de lutte contre la pauvreté et le développement de cadres de protection sociale sont nécessaires, mais sont présentement minés par les politiques nationales et européennes d'austérité.	Exonérer les fruits et les légumes de la TVA	Mettre en place des politiques sociales qui combattent les inégalités et œuvrent à un système alimentaire où l'accès à une alimentation saine et durable est un droit humain
	Évaluer régulièrement les niveaux d'insécurité alimentaire dans l'UE; Élaborer des indicateurs de la pauvreté alimentaire dans l'UE sur la base des évaluations annuelles menées par les États membres	Instituer un seul organe de suivi, de conseil et de supervision pour soutenir la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des Plans nationaux pour une alimentation saine et pour enrayer l'insécurité alimentaire
Incapacité à réconcilier les politiques axées sur l'offre et la demande. L'offre, le prix et la disponibilité de divers aliments sont influencés par les politiques commerciales, agricoles et autres dynamiques sous-jacentes des systèmes alimentaires. Les surplus et les pratiques de l'industrie alimentaire permettent de rendre les aliments hautement transformés / les produits à forte teneur en matières grasses, en sel ou en sucre, peu coûteux et disponibles en abondance, tandis que la production de fruits et de légumes n'est pas suffisamment encouragée. Les politiques de l'UE et des États membres en matière d'alimentation/de lutte contre l'obésité sont parcellaires et font souvent fi de l'agriculture. Les politiques de passation de marché ne sont pas suffisamment utilisées pour entraîner des changements de production, tandis que les politiques d'offre (p. ex. les programmes de promotion de la PAC) continuent à promouvoir des aliments néfastes pour la santé.	Veiller à ce que la passation de marché public soutienne l'agriculture durable et une alimentation saine en i) exigeant que les externalités soient inclues dans le calcul des coûts; et ii) en incluant la durabilité alimentaire et les lignes directrices nutritionnelles dans les directives sur les marchés publics «verts».	Aligner le prix/la disponibilité des aliments sur des régimes alimentaires sains en réformant les politiques de production: supprimer les paiements couplés à l'élevage, soutenir les systèmes agroécologiques diversifiés et les cultures de légumineuses et préciser les externalités sociales et environnementales de la production alimentaire (voir Objectifs 2 et 4)
	Réformer le programme de l'UE en faveur de la consommation de fruits à l'école pour i) augmenter son budget; ii) rendre obligatoire l'application de critères de qualité; et iii) éliminer les exemptions pour le sucre ajouté, le sel et les graisses	
	Réserver les fonds de promotion de la PAC pour les produits sains	
	Élaborer des recommandations alimentaires nationales et européennes pour une alimentation saine et durable	
Politiques en jeu: PAC, COMMERCE, AIDE ALIMENTAIRE, MARCHÉS PUBLICS, PROGRAMMES DE QUALITÉ, CONCURRENCE, COMMERCIALISATION, ALLÉGATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, ZONAGE ET OCTROI DE PERMIS, PLANIFICATION URBAINE, POLITIQUES FISCALES ET SOCIALES, ENSEIGNEMENT		

OBJECTIF 4

METTRE EN PLACE DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT PLUS ÉQUITABLES, PLUS COURTES ET PLUS PROPRES

LACUNES ET DÉCONNEXIONS DANS LES POLITIQUES ACTUELLES	DES PROPOSITIONS POLITIQUES À COURT TERME	DES PROPOSITIONS POLITIQUES À MOYEN ET LONG TERME
Des déséquilibres de pouvoir persistants dans les chaînes d'approvisionnement. La concentration des entreprises exacerbe la vulnérabilité aux pratiques commerciales déloyales, tout particulièrement pour les petites et moyennes exploitations agricoles. Si les récentes mesures visant à réglementer les pratiques commerciales déloyales (PCD) à l'échelle de l'UE sont positives, elles devront faire l'objet de révisions constantes pour tenir compte de l'évolution rapide des marchés et pour veiller à ce que tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement soient protégés de ses dysfonctionnements.	Inclure des critères environnementaux et sociaux obligatoires dans les règlements de l'UE sur les concentrations	Organiser un examen quadriennal des impacts des règlements sur les PCD et prendre en considération les protections respectives des différents acteurs et les causes des déséquilibres sur la chaîne d'approvisionnement
	Réviser l'Article 102 du TFUE pour inclure les abus de pouvoir verticaux	
Incapacité à pleinement profiter des chaînes d'approvisionnement courtes et des systèmes alimentaires territoriaux. Les chaînes d'approvisionnement courtes et les autres initiatives locales ont un grand potentiel pour remédier aux problèmes actuels du système alimentaire, mais doivent encore mettre en œuvre des stratégies de développement cohérentes englobant divers secteurs (p. ex. le développement rural, l'énergie, les infrastructures, le gaspillage, l'emploi et la gestion des ressources). Les initiatives à l'échelle du territoire n'ont pas la priorité comme en témoignent: le manque d'infrastructure/soutien pour les petits agriculteurs pour agréger l'offre, apporter de la valeur ajoutée à leur production et accéder aux contrats de marchés publics; une mauvaise mise en œuvre des exemptions à la sécurité alimentaire et sanitaire pour les petits agriculteurs et certains programmes de circuits-courts; et des incitants insuffisants pour rendre plus démocratique la prise de décision.	Établir un cadre au niveau de l'UE pour soutenir les initiatives de systèmes alimentaires alternatifs	Inclure une disposition sur l'alimentation durable dans le règlement (UE) n° 1303/2013 sur les fonds structurels d'investissement européens (FSI)
	Réformer les programmes de qualité de l'UE (AOP/IGP) pour englober des exigences plus robustes en matière d'environnement, de bien-être animal et de processus traditionnels	
	Augmenter la part minimum de financements dans le cadre du P2 de la PAC octroyés dans l'approche LEADER (5 % aujourd'hui)	
	Veiller à ce que les fonds structurels d'investissement européens (FSI) puissent être mobilisés pour soutenir la création de Conseils de politique alimentaire locaux	
	Accroître les financements pour recréer des activités locales de transformation à valeur ajoutée au moyen du P2 de la PAC et des fonds de Cohésion (p. ex. des centres alimentaires, des abattoirs mobiles)	
	Renforcer le soutien dans le cadre du P2 de la PAC et des fonds de Cohésion en faveur de modèles d'exploitation alternatifs (p. ex., des coopératives, des ASC, des plateformes en ligne)	
	Rendre les marchés publics écologiques (MPE) obligatoires avec des objectifs nationaux assortis d'échéances, et concevoir des processus d'appel d'offres facilement accessibles aux petits agriculteurs et aux coopératives, avec un soutien logistique au titre de la PAC (pour de plus amples informations sur la passation de marché durable, voir l'Objectif 3)	Rendre tous les marchés publics «verts» (soit un objectif de 100 %)
Peu d'ambitions sur le gaspillage alimentaire et le gaspillage d'emballages. La hausse du gaspillage d'aliments et d'emballages est associée à de longues chaînes d'approvisionnement, aux modèles de la grande distribution et au changement des modes de vie. Les stratégies actuelles pour combattre le gaspillage (p. ex. le Paquet économie circulaire, les banques alimentaires) ne s'attaquent pas aux causes profondes de la surproduction et surconsommation. Au lieu de chercher à réduire ou à repenser l'alimentation et l'emballage à la source, les stratégies existantes perpétuent le modèle sous-jacent au système alimentaire en se concentrant principalement sur la redistribution. Basées sur des engagements volontaires, les stratégies sont minées par une utilisation et une mise en œuvre fragmentaires par les États membres.	Cibler une réduction de la production de déchets via une refonte de la chaîne d'approvisionnement (y compris des chaînes d'approvisionnement courtes) dans le cadre du réexamen du Paquet économie circulaire	Réviser la Directive Plastiques pour envisager une élimination progressive des emballages alimentaires en plastique
	Modifier la Directive Plastiques de l'UE pour encourager l'adoption de taxes sur les emballages en plastique pour les entreprises agroalimentaires et promouvoir les marchés locaux sans emballage	
	Élaborer une réglementation détaillée pour réduire l'exposition aux PE dans les systèmes alimentaires, y compris la révision des législation sur les matériaux en contact avec des denrées alimentaires.	
Politiques en jeu: PCD, CONCURRENCE, P2 DE LA PAC, COHÉSION, PAQUET ÉCONOMIE CIRCULAIRE, EMPLOI, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SANITAIRE, PASSATION DE MARCHÉ PUBLIC, PROGRAMMES QUALITÉ, RECHERCHE, ÉDUCATION		

OBJECTIF 5

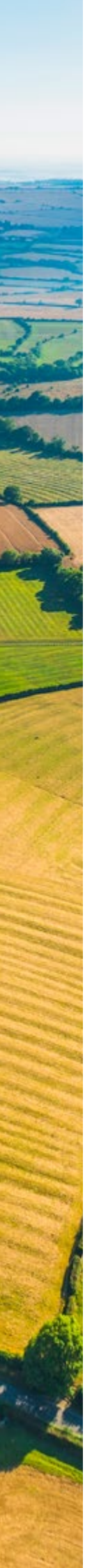
METTRE LE COMMERCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LACUNES ET DÉCONNEXIONS DANS LES POLITIQUES ACTUELLES	DES PROPOSITIONS POLITIQUES À COURT TERME	DES PROPOSITIONS POLITIQUES À MOYEN ET LONG TERME
L'orientation vers l'exportation et la surspécialisation des produits de base sont renforcées par les ALE. En dépit des engagements en faveur d'une «cohérence des politiques pour le développement» et de la lutte contre le changement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris, les politiques commerciales et agricoles de l'UE (notamment les accords de libre-échange – ALE) reposent sur l'exportation sans cesse croissante de denrées alimentaires, notamment dans des secteurs à fortes émissions comme la viande et les produits laitiers. Profitant des déséquilibres de pouvoir, l'UE a exercé des pressions pour adopter des accords commerciaux qui contraignent les pays en développement i) à exporter des produits alimentaires à faible coût et préjudiciables pour la société et l'environnement, ii) à dépendre des importations pour les aliments de base et iii) à être soumis à la volatilité des prix sur les marchés mondiaux. Les clauses de «développement durable» dans les ALE manquent de force et ne sont que rarement activées.	Réformer les évaluations d'impacts sur le développement durable des ALE pour englober: i) évaluation ex ante obligatoire de la durabilité et des droits de l'homme avec une définition claire de la durabilité (y compris la santé et la nutrition, utilisation d'indicateurs associés au droit à l'alimentation, au genre); ii) des méthodes participatives; iii) des mécanismes pour un suivi régulier et des mesures correctives; et iv) des conseils concrets pour les négociateurs commerciaux	Promouvoir et adopter l'instrument juridiquement contraignant des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains et la Convention-cadre des Nations Unies sur le droit à l'alimentation
	Renforcer les clauses de développement durable dans les ALE grâce à: i) un libellé plus prescriptif; ii) des clauses de «non-régression»; iii) des dispositions contraignantes et applicables pour mettre un terme au déboisement, à l'accaparement des terres et aux violations des droits de l'homme; et iv) une réitération des exigences en matière de pêche INN	Remplacer les ALE et les APE par des «accords de commerce durable (ACD)» où la libéralisation des échanges dépend de la coopération réglementaire et du droit à réglementer, de la diversification et de la reconstitution des capacités de production alimentaire
	Éliminer progressivement les clauses de règlement des différends entre États et investisseurs (ISDS) dans les prochains accords commerciaux et examiner l'incidence des ISDS et d'autres protections des investisseurs dans les accords commerciaux existants	
	Consolider les mécanismes de plainte accessibles avec des garanties procédurales permettant aux individus et aux organisations de la société civile (OSC) dans l'UE et les pays tiers de signaler le non-respect des clauses de durabilité des ALE.	Introduire une taxe sur le Co2 (ajustement aux frontières) et exclure les marchandises fortement émettrices de GES de la libéralisation
Dumping permanent en raison d'écarts de compétitivité et des pratiques des multinationales. Si les politiques d'exportation agricole les plus agressives de l'UE ont été enrayées, le «déversement» des excédents de l'UE continue de nuire aux producteurs des pays en développement dans divers secteurs et différentes régions (p. ex. produits laitiers en Afrique occidentale et australe). Cette situation est le reflet des écarts de compétitivité sous-jacents entre les producteurs des pays en développement et les systèmes agricoles fortement subventionnés dans les pays du Nord ainsi que des pratiques des multinationales du secteur agroalimentaire disposant d'un énorme pouvoir de fixation des prix. Dans le même temps, les agriculteurs de l'UE subissent les impacts sociaux et environnementaux du dumping des marchandises produites dans des régions où les coûts sont faibles.	Éliminer progressivement tous les paiements de la PAC qui perturbent les échanges (subventions à l'exportation, soutien à la promotion), se détourner des paiements de la PAC surfaciques et promouvoir la production locale et intégrée d'aliments pour animaux (voir Objectif 2)	Soutenir les chaînes d'approvisionnement territoriales/régionales dans l'UE (voir Objectif 4) et les pays tiers via «L'aide au commerce»
	Adopter une définition de dumping englobant des critères sociaux, économiques, environnementaux, de santé, et de bien-être animal explicites	
	Rassembler les informations et les plaintes sur le dumping à travers différents secteurs/régions et pays intermédiaires	
Incapacité à réglementer et à rediriger les flux d'investissement insoutenables. Les flux d'aide et d'investissement externes de l'UE ne donnent pas la priorité aux acteurs locaux et aux voies de transition agroécologiques. De surcroît, les politiques de l'UE ne parviennent pas à réglementer et à rediriger les flux d'investissement privés pour éviter l'agriculture intensive, l'accaparement des terres et le déboisement. L'auto règlementation est insuffisante: les engagements de l'industrie sur le déboisement négligent dans une grande partie la viande rouge et le soja, tandis qu'il est fréquent que les entreprises ne fournissent aucune information sur leurs chaînes d'approvisionnement.	Créer un portail unique pour suivre les positions adoptées par les délégations de l'UE/des États membres à la commission du Codex alimentarius (FAO/OMS) et au comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)	Envisager d'inclure une clause de développement durable et/ou une dérogation pour le changement climatique dans les accords de l'OMC
	Renforcer les capacités du Comité sur le commerce et l'environnement de l'OMC	
	Introduire des obligations de diligence pour tous les opérateurs dans les chaînes d'approvisionnement de produits présentant un risque pour les forêts	Étendre la diligence à toutes les importations de denrées agroalimentaires et de poissons
	Introduire des critères de durabilité (y compris des indicateurs sur la biodiversité et le climat) dans les flux d'aide et d'investissement de l'UE, y compris le PEI	Établir un «Fonds de transition juste» pour rassembler et aligner l'aide au développement, le financement de la lutte contre le changement climatique et les taxes antidumping
Politiques en jeu: P1 ET 2 DE LA PAC, COMMERCE, APE, ALE, RÈGLEMENTS ANTIDUMPING, PÊCHE/PÊCHE INN, DÉVELOPPEMENT, AIDE ET INVESTISSEMENT (PEI), POLITIQUE FISCALE, ÉTIQUETAGE/CERTIFICATION, PCD, RAPPORT NON-FINANCIER		

CONCLUSIONS

En définitive, ce rapport est un appel à l'action. Avec de la volonté politique, nous pouvons faire de cette vision une réalité. Nous invitons les institutions de l'UE et les États membres à faire progresser les prochaines phases du processus et à mettre en place une Politique alimentaire commune en puisant dans l'intelligence collective des acteurs du système alimentaire. Il convient de saisir toutes les occasions pour élaborer et promouvoir une Politique alimentaire commune, notamment dans le cadre des réflexions déjà ouvertes sur la gouvernance des systèmes alimentaires. La vision à long terme de la Commission européenne pour mettre en œuvre une stratégie de développement durable, qui est en cours de discussion, est une opportunité unique. Le processus actuel de réforme de la PAC et la réorganisation des politiques de recherche et d'innovations offrent également des possibilités pour insérer une approche intégrée des systèmes alimentaires, et avancer vers une Politique alimentaire commune.

Les défis transversaux et transfrontaliers des systèmes alimentaires ne pourront être relevés que par un nouvel élan du leadership européen – par une Politique alimentaire commune pour orienter la transition vers des systèmes alimentaires durables, et par des politiques sectorielles qui protègent le marché unique et soutiennent les valeurs de solidarité financière et de développement équitable en Europe et dans le monde. Cependant, une Politique alimentaire commune ne doit pas être imposée comme une politique descendante supplémentaire. Elle doit être conçue pour écouter plus attentivement et répondre plus rapidement aux inquiétudes et aux aspirations des Européens. Dans un contexte où les réformes de la PAC, les autorisations de pesticides et les négociations commerciales aliènent les citoyens, la politique alimentaire commune propose un plan B pour l'Europe : un moyen de réintroduire des politiques publiques au service du bien commun et de restaurer la confiance du public dans le projet européen.



À PROPOS D'IPES-FOOD

Le Panel International d'experts sur les systèmes alimentaires durables (IPES-Food) a pour but d'éclairer les débats sur la réforme des systèmes alimentaires grâce à des recherches axées sur l'économie politique et à un engagement direct dans les processus politiques à travers le monde. Ce groupe d'experts réunit des agronomes, des spécialistes de l'environnement, des nutritionnistes, des sociologues, des économistes du développement et des représentants d'ONG et de mouvements sociaux. Le panel est coprésidé par Olivier De Schutter, ancien rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation et Olivia Yambi, nutritionniste et ancienne représentante de l'UNICEF auprès du Kenya.

MEMBRES DU PANEL

Bina Agarwal
Molly Anderson
Million Belay
Nicolas Bricas
Joji Carino
Olivier De Schutter
Jennifer Franco
Emile Frison
Steven Gliessman
Mamadou Goïta
Hans Herren
Phil Howard
Melissa Leach
Lim Li Ching
Desmond McNeill
Pat Mooney
Raj Patel
P.V. Satheesh
Maryam Rahmanian
Cécilia Rocha
Johan Rockström
Ricardo Salvador
Laura Trujilla-Ortega
Paul Uys
Nettie Wiebe
Olivia Yambi
Yan Hairong

LIRE LE RAPPORT INTÉGRAL
www.ipes-food.org/pages/CommonFoodPolicy

VISITER NOTRE SITE
www.ipes-food.org

NOUS CONTACTER
contact@ipes-food.org



iPES FOOD

INTERNATIONAL PANEL OF EXPERTS
ON SUSTAINABLE FOOD SYSTEMS

